



Accusé de réception en préfecture  
095-269500591-20240326-D-2024-06-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2024  
Date de réception préfecture : 08/04/2024

2024/1

Département du Val d'Oise  
Centre Communal d'Action Sociale de La Frette-sur-Seine

**Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale  
du 26 mars 2024  
Extrait du registre des délibérations  
Délibération n° D/2024/6**

Nombre de Membres :  
en exercice : 13  
présents : 10  
votants : 13

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 mars à 20 heures 30,  
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué le  
18 mars 2024, s'est réuni à la Mairie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de  
Monsieur Philippe AUDEBERT.

Étaient présents :

M. Philippe AUDEBERT, Président  
Mme Claudine THIRANOS, Vice-présidente  
Guy BIGON, Michel BOULESTEIX, Jean DECROIX, Marie-José DASSONVILLE, Jean-  
Michel GARROY, Chimina NEGLOKPE, Christian TETARD, Bernadette VOOGSGERD.

Étaient absents excusés : Carole BERGER JACOB (pouvoir donné à Bernadette  
VOOGSGERD), Ghislaine CLEMENT (pouvoir donné à Claudine THIRANOS), Marie-Hélène  
GOIX (pouvoir donné à Jean-Michel GARROY)

Formant la majorité des membres en exercice.

**Objet : COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR – EXERCICE 2023**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023, les titres définitifs des créances  
à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux  
de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur  
accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état  
de passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des  
soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de  
tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il procède à toutes les opérations d'ordre  
qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023,  
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 pour ce qui concerne la section de  
fonctionnement ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,**

Accusé de réception en préfecture  
095-269500591-20240326-D-2024-06-DE  
Date de télétransmission : 08/04/2024  
Date de réception préfecture : 08/04/2024

**DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,  
Le Président du CCAS,



Philippe AUDEBERT